

Séance du 28 mars 2019 à 18 H 00

Date de convocation : 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Collecte sélective des DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages)

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	77
Votants : 75 x 1 voix + 2 x 6 voix	85
Et Pouvoirs : 1 x 6 voix	6

Le ré-agrément de l'éco-organisme EcoDDS (*Déchets Diffus Spécifiques des ménages*) qui, depuis le 20 avril 2013, a pour mission d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale, est effectif depuis le 11/03/2019.

Après une période transitoire où les DDS sont restés à la charge du SIRTOM, la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des DDS sera de nouveau réalisée par cet éco-organisme.

Une convention, pour une durée illimitée tant qu'EcoDDS sera titulaire de manière continue de l'agrément, fixera les conditions principales.

Je vous propose :

- d'autoriser le président à signer la convention avec l'éco-organisme Eco-DDS ;
- de délibérer sur cette proposition.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



Le Président,

Yves LAPORTE

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le



Berger
Levvaux

ID : 019-251903100-20190328-201987-DE